

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

## du Lundi 31 Août 2015 à 18h00

**Etaient présents** : Mmes BERNARD Armelle, DAVEAU Stéphanie, HOFFMANN Véronique, HUGO-SIMON Isabelle, LUX Céline,  
MM. BOUSSET Jean-François, DUMAS Patrice, DURANG pascal, GERARDIN Daniel, GRANDIEU Dominique, MASSON Eric et RISSE Lionel.

**Etaient absents** : Mme LEPRUN Catherine donne pouvoir à M. GRANDIEU Dominique,  
M. AUBERTEIN Hubert donne pouvoir à M. BOUSSET Jean-François,  
Mme MICHALAK Jocelyne, excusée

**Secrétaire** : Mme DROUANT Valérie

**Ordre du jour** :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décisions du Maire
- Transfert de personnel et suppression du poste
- Remboursement frais de déplacements Centre Aéré d'été à Anne SCHMITGES
- Recouvrement des frais de fourrière animal sur les propriétaires des animaux
- Cession d'une parcelle Rue Emile Baraban à l'EHPAD de Faulx
- Questions diverses

### **Annulation de délibération**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de retirer de cet ordre du jour la cession d'une parcelle Rue Emile Baraban à l'EHPAD de Faulx car compte tenu de l'estimation des domaines, il serait souhaitable que la Commission Urbanisme se réunisse. Le Conseil Municipal accepte de reporter cette délibération à une séance ultérieure.

### **Approbation du dernier compte-rendu**

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 27 mai 2015 : Pas de remarque.

### **Décisions du Maire**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- N° 09/2015 – Contrat d'Architecte pour travaux de réhabilitation de l'école des Marronniers avec M. Arnaud KLAUS, Architecte DPLG, pour un montant de 9 610,00 € HT, soit 11 532,00 € TTC. Le Permis de Construire a été déposé le 21/07/15 et compte tenu de la construction d'un nouveau bureau les notices accessibilité/sécurité ont été demandées. Les pièces manquantes seront déposées prochainement.
- N° 10/2015 – Convention pour l'accueil d'un groupe du centre aéré d'été sur le Centre d'Activités de Plein Air de Favières du 27 au 31/07/15 pour un montant de 2 280 €.
- N° 11/2015 – Convention pour l'intervention de Mme Emmanuelle GORIUS, activité Relaxations/Yoga, tous les jeudis durant les TAP 2015/2016 pour un montant de 35 €/heure.
- N° 12/2015 – Convention avec le Bassin de Pompey pour l'utilisation à titre gratuit de la piscine de Pompey durant le centre aéré d'été (prise en charge des transports par le Bassin de Pompey).

- N° 13/2015 - Interventions durant les TAP (atelier scientifique) par l'Association des Petits Débrouillards à Maxéville et adhésion, pour la période du 27/02 au 08/04/2016, pour un montant total de 1 000,30 €.

- N° 14/2015 - Convention pour l'intervention de Mme Isabelle BRITO, activité sportive, tous les mardis durant les TAP 2015/2016 pour un montant de 35 €/heure.

- N° 15/2015 – Contrat de maintenance et de location avec RICOH France pour 2 photocopieurs (Mairie et école) et un duplicopieur (Mairie), et remboursement du solde de location du duplicopieur RISO.

- N° 16/2015 – Convention de formation Permis de Tronçonneuse niveau 1 avec le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole et Forestier CFPPAF de Mirecourt pour Messieurs APUZZO Mario et DURANG Pascal, membres de la Commission Forêts les 24 et 25 septembre 2015 pour un montant total de 300 € (niveaux 2 et 3 à venir). M. DURANG Pascal informe le Conseil Municipal que ces formations sont programmées pour répondre aux exigences de l'ONF et pour être en conformité vis-à-vis de la loi concernant l'abattage d'arbres. L'année dernière ces travaux avaient été confiés à une entreprise extérieure.

## **1 - Transfert de personnel et suppression de poste**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 26 février 2015, le Conseil Communautaire du Bassin de Pompey a modifié ses statuts suite au transfert de nouvelles compétences.

En conséquence, conformément à l'article L 5211-4-1 du CGCT, le transfert de la compétence entretien des voiries entraîne le transfert d'un agent technique chargé de la mise en œuvre de cette compétence.

Les agents territoriaux qui remplissent leurs fonctions dans ce service sont transférés à l'EPCI dans les conditions de statuts et d'emploi qui sont les leurs. Ils conservent, s'ils y ont intérêt, les avantages qu'ils ont acquis individuellement en matière de rémunération et de retraite et ils continuent de bénéficier du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que tous les avantages collectivement acquis avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2007-209, ayant le caractère de complément de rémunération au sein de la commune d'origine (article 111 de la loi n° 84-53 modifié par la loi n° 2007-209 et son article 111-1),

Il appartient donc, au Conseil Municipal, suite aux avis favorables des Comités Techniques de la Commune de Faulx et du Bassin de Pompey, d'accepter le transfert de personnel relevant de la compétence entretien des voiries au Bassin de Pompey et la suppression de poste à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Cette décision sera finalisée par la signature d'un arrêté nominatif portant radiation des effectifs pour cause de transfert de l'agent concerné.

M. le Maire propose de transférer le personnel suivant au Bassin de Pompey :

- 1 adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

M. BOUSSET Jean-François souhaiterait savoir, suite à la suppression de 40 % de l'effectif technique (1 sur 2,5 agents), qui remplacera pendant les congés, maladies, ... et qui palliera à l'absence des connaissances du territoire de l'agent transféré et au manque de permis de conduire d'un des 2 agents restants.

M. le Maire répond que, comme l'an passé, des agents saisonniers sont employés durant les périodes où il n'y a qu'un seul agent technique et que les agents restants ont également une bonne connaissance du terrain.

M. le Maire précise que ce transfert, qui ne l'enchant pas lui-même, ne peut se faire qu'en lien avec la reprise de nouvelles compétences voirie par le Bassin de Pompey et qu'il faut tenir compte des contraintes budgétaires à venir (baisse des dotations, 2 emplois d'avenir à pérenniser sur 2016, augmentation des Allocations de Compensations négatives, ...). M. le Maire expose que l'effectif de 3 agents au Service Technique a été mis en place après la tempête et que ce service est très difficile à gérer par rapport à la diversité de leurs tâches et aux contraintes météorologiques. De plus, l'agent transféré sera toujours en

service sur la Commune pour le vidage des corbeilles, le balayage des fils d'eau, le déneigement, ... et plus à l'avenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 2 voix contre (MM. AUBERTEIN Hubert et BOUSSET Jean-François), 1 abstention (Mme LEPRUN Catherine qui n'est pas contre le principe mais s'abstient par solidarité pour l'agent transféré) :

- accepte le transfert d'un adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet au Bassin de Pompey et la suppression du poste correspondant de la Commune de Faulx à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **2 - Remboursement frais de déplacements à Anne SCHMITGES**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'Anne SCHMITGES a effectué durant le centre aéré d'été différents déplacements avec son véhicule personnel et qu'il convient de lui rembourser les frais kilométriques correspondants, soit 298 Km x 0,595 (véhicule 7 CV et plus) = 177,31 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser les frais kilométriques à Anne SCHMITGES pour un montant de 177,31 €.

## **3 - Recouvrement des frais de fourrière animale sur les propriétaires des animaux**

M. le Maire rappelle la délibération du 21 janvier 2015 par laquelle le Conseil Municipal avait accepté le groupement de commandes pour les prestations obligatoires de capture, de transport d'animaux et de fourrière animal.

M. le Maire précise que le prestataire retenu est le Groupe SACPA – Chenil Service pour un montant annuel de 977,11 € HT, soit 1 172,53 € TTC (0,89 € TTC/habitant).

M. le Maire informe les membres présents que chaque demande d'intervention auprès de Chenil Service est facturée à la Commune et que dans les cas où les propriétaires des animaux sont identifiés la Mairie à la possibilité de mettre en recouvrement ces sommes sur lesdits propriétaires. Ces frais viennent s'ajouter à ceux facturés directement par Chenil Service lors de la restitution de l'animal (garderie, vétérinaire, ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre en recouvrement sur les propriétaires des animaux les frais liés aux interventions de Chenil Service,
- charge M. le Maire d'émettre les titres de recettes correspondants.

## **4 - Cession d'une parcelle AB686 Rue Emile Baraban à l'EHPAD de Faulx**

Comme précisé en début de séance, ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

# **QUESTIONS DIVERSES**

## **M. GRANDIEU Dominique :**

- Le Personnel : - Départ de Philippe le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015 au Bassin de Pompey.  
- Remplacement de Tony en congés du 01/09 au 14/09 par Jean-Pierre JACQUET
- Service Technique : Suite à un vol courant juillet (souffleur et tronçonneuse) la grille du Service Technique sera fermée en l'absence d'Agents Techniques sur le site.

- Aire multisports : Ce site a été très utilisé durant l'été et il a été demandé par des administrés un accès en permanence. Une réflexion sera menée pour l'ouvrir durant les petites vacances. L'inauguration est prévue le vendredi 9 octobre 2015 à 18h à la Maison Pour Tous.

- Bassin de Pompey : Nous sommes toujours dans l'attente de la programmation voirie pour laquelle les travaux s'étaleront au-delà du mandat.

- Finances/Forêt : Des échanges de courriers et de courriels ont eu lieu entre la Mairie, l'ONF et la Trésorerie concernant la vente de bois aux Ets HERLET pour un montant de 4 518 €. La Société HERLET ayant été placée en liquidation judiciaire, l'encaissement de cette recette est fortement compromis.

- Restructuration et agrandissement EHPAD : Une réunion (élargie au Conseil Municipal), des Commissions Urbanisme, Sécurité et des membres du Conseil d'Administration de l'EHPAD, sera programmée afin de présenter le phasage des travaux et de fixer le prix de la cession de la parcelle Rue Emile Baraban.

#### **M. BOUSSET Jean-François :**

- SIAMV : Suite aux projets de lotissements de la Commune de Malleloy, M. BOUSSET Jean-François résume au Conseil Municipal la présentation de l'étude pour l'extension de la station d'épuration qui a eu lieu mercredi 26 août dernier.

#### **M. DUMAS Patrice :**

- CLSH été du 6 au 31/07/15 : L'effectif de cette année était en baisse. 30 enfants seulement étaient présents la dernière semaine et 8 enfants ont été au Camp de Favières.

#### **M. GERARDIN Daniel :**

- Captages : L'entreprise SVT interviendra pour enlever les échelles et réparer les puits des sources de la coulevre, ainsi que la chambre de réunion, et de la Fontaine Bénite. Tout le matériel nécessaire au remplacement des clôtures et au changement des capots a été réceptionné, ils seront changés par les Agents Techniques.

- Subventions : L'ADMR et les Restos du Cœur remercient la Commune pour les subventions qui leurs ont été attribuées.

- CCAS :

. Repas des aînés : Il aura lieu le dimanche 04/10/15. Les invitations ont été distribuées (réponses pour le 18/09/15). Il est demandé aux membres du Conseil Municipal qui souhaitent apporter leur aide précieuse pour l'organisation de ce repas de se manifester en Mairie ou directement auprès de Daniel.

. Brioche de l'Amitié : La vente aura lieu le samedi 10/10/15. Pour cela, Daniel a besoin d'aides.

#### **M. DURANG Pascal :**

- Forêt : La Commission Forêt se réunira prochainement pour l'organisation des affouages 2015/2016.

La séance est levée à 19h30.